



DEL- 2025 - 0011

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 13
Votants : 14**

OBJET :

**MAITRISE D'ŒUVRE
POUR
L'AMÉNAGEMENT
DES RUES D'ANJOU
ET DES FONTAINES
ET
REVALORISATION
D'UN RUISSEAU**

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le jeudi 27 février
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN,
Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 13 février 2025

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A.,
Mme PETITEAU M-E, M BAUDRY M., M BOUCHEREAU F.,
Mme BARON A, M DUGUÉ V., Mme JOLIVET C., Mme
FONTENEAU C., Mme LAMBERT B., Mme PASQUEREAU
C., M SOURISSEAU B.,

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., Mme CLÉRO V., M CARETTE
C., M GAULTIER J-L, Mme HERBRETEAU M-A,

POUVOIRS : Mme HERBRETEAU M-A a donné à Mme
JOLIVET C.

SECRETAIRE : Mme PASQUEREAU C.

Suite à l'étude réalisée par Atélia, il a été décidé lors du conseil municipal du 12 septembre 2024 de lancer une consultation pour maîtrise d'œuvre.

Cinq bureaux d'études ont été sélectionnés et auditionnés le 24 janvier 2025, en présence des services de la Communauté de Communes Sèvre et Loire : CDC conseils à Machecoul, Faar Paysage à Nantes, Guillaume Sevin Paysage à Nantes, OCE à Challans et Urbatterra à Angers.

Au vu de la présentation de ces cinq bureaux, la commission d'appel d'offre après réflexion a décidé de retenir Faar paysage accompagné de la SARL 2LM.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De retenir de bureau Faar paysage
- D'autoriser M le Maire à signer les pièces nécessaires

Certifié exécutoire par le Maire

Publié ou notifié le : - 4 MARS 2025

Pour extrait conforme au Registre

Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le - 3 MARS 2025

**LE MAIRE,
Pascal EVIN**

